

CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE

109^{ème} session « extraordinaire » du 23 juillet 2026

CR UNSA DEFENSE



Madame la directrice adjointe du SGA a présidé le Conseil Central de l'Action Sociale des Armées extraordinaire (109^{ème} session du CCAS), en l'absence du SGA et du Directeur de la DRHMD. **Vos représentants UNSA Défense élus au CCAS : Sophie LE PERF et Hugues MATRAT.**

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance et propos introductifs
- 2- Lecture des propos et déclarations liminaires
- 3- Rénovation des comités sociaux par le chef du SCN ASA et la contrôleur des Armées, adjointe au chef de service SGA

Un CCAS pour le moins inhabituel ! Si cette instance avait l'habitude de faire la part belle aux propos libres et aux échanges constructifs, l'UNSA garde le goût amer d'une instance où tout semblait déjà borné qui n'a laissé aucune place à l'écoute des diverses interventions, civiles comme militaires.

Vos représentants UNSA Défense avaient admis cette nouvelle cartographie à 53 **Comités d'Action Sociale** (nouveau nom des comités sociaux), dès lors que les GT avaient permis d'obtenir la création de commissions locales sur le bassin des comités sociaux supprimés. C'était donc un moindre mal à une rupture brutale des comités sociaux.

Cette réunion avait pour l'UNSA, l'objectif d'obtenir des clefs de répartition pour offrir les sièges de participation à ces commissions locales. Nous n'avons eu face à nous qu'un mur administratif rigide, sans négociation possible. Pourtant nous faisons valoir que cette commission locale était une émanation du comité d'action sociale, donc lieu de dialogue social au même titre que le CAS ; rien à faire, nos propos ont été balayés d'un revers de main. Il n'y aura donc pas de représentativité syndicale définie.

Au final, lors de la mise au vote, le résultat a été 53 voix CONTRE – 0 ABSTENTION – 0 voix POUR

EN CONCLUSION

► **Rénovation des comités sociaux** – commissions locales : le flou sur la représentativité des membres dans les commissions locales est entériné par l'Administration et n'a pas permis aux représentants des personnels civils comme militaires de connaître la modalité de représentation dans ces instances. L'attribution des sièges sera un point à défendre le moment venu... voilà bien une réunion ne débouchant sur rien, preuve en est que le dialogue social ne vaut que lorsqu'on est deux à vouloir débattre. Tel n'a pas été l'intention de l'administration et l'UNSA le regrette et le dénonce.

► **De fait, un résultat du vote des membres du CCAS qui n'a rien d'étonnant puisque 53 membres avec voix délibérative sur 53 ont voté contre ce texte.** Ceci est assez rare pour être souligné. Parce que l'action sociale impacte tout autant les civils que les militaires, l'UNSA, par-delà la déception d'une réunion pour rien, se félicite de l'esprit de communauté de défense dans l'expression du vote. Il appartient désormais à l'administration de prendre acte de cette unanimité de votes **CONTRE** pour revoir sa copie.

Vos représentants UNSA Défense répondent présents pour faire valoir vos droits.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus du CCAS :

Sophie LE PERF, Hugues MATRAT, Véronique ROSSIGNOL, Albert MANUEL DE CONDINGUY

